



Madame la Présidente,

En cette 1<sup>ère</sup> réunion de la FSSSCT du CSA de réseau des préfectures et SGCD présidée par vos soins, la **CFDT** tient à saluer votre nomination et à vous souhaiter une bonne installation dans vos fonctions.

Cette instance de la formation spécialisée du dernier CSA de Réseau se déroule dans un moment trouble et confus dans l'attente de la nomination d'un nouveau 1<sup>er</sup> ministre et d'un nouveau gouvernement, à peine 3 mois après la nomination du précédent.

Dans un tel contexte, l'incertitude pèse sur l'avenir des services de l'Etat et sur le devenir des préfectures.

En effet, à ce stade, nul ne peut assurer que les annonces faites par Monsieur le Ministre Bruno Retailleau visant à abonder le budget du BOP 354 pour permettre, notamment, la création de 101 emplois supplémentaires en 2025 dans les préfectures et SGCD verront effectivement le jour.

Pourtant, en cette fin d'année, la situation des personnels des préfectures et SGCD restent toujours très tendue.

Malgré ces incertitudes et le fonctionnaire bashing incessant de ces dernières semaines visant à les considérer comme des agents abusés des arrêts maladie et responsables de la dette publique, les agents des préfectures, sous-préfectures et SGCD continuent à remplir quotidiennement leurs missions de service public en faisant face à des charges de travail toujours grandissantes dans des conditions de travail tendues, sources de stress et d'une forte charge mentale, qui n'est pas sans avoir un impact sur leur santé.

Pour la **CFDT**, la création d'emplois pérennes en préfectures, sous-préfectures et SGCD est une impérieuse nécessité et elle continuera à défendre à tous les niveaux cette demande.

En cette fin d'année, l'ordre du jour de cette Instance porte sur les bilans 2023 des acteurs de la prévention que sont les médecins du travail, les ISST et les assistants sociaux.

Ce sont des acteurs incontournables en matière de prévention et de prise en charge des problèmes de santé ou des conditions matérielles de travail : ils sont d'ailleurs reconnus par les agents qui se tournent fréquemment vers eux pour trouver des solutions à leurs difficultés quotidiennes.

La **CFDT** tient à saluer l'action de l'ensemble de ces acteurs et appelle votre attention sur la nécessité de travailler à une professionnalisation et à une valorisation accrue du rôle des assistants et conseillers de prévention qui exercent leurs fonctions au sein des préfectures sur des temps de travail très contraints et avec des moyens d'action très limités.

Pour la **CFDT**, l'amélioration des conditions de travail passe également par la mise en œuvre de plans d'actions visant à adapter le parc immobilier répondant aux enjeux du réchauffement climatique. Pour la **CFDT**, il est impératif d'effectuer les travaux nécessaires pour permettre

aux agents d'exercer leurs fonctions dans des conditions correctes en été, comme en hiver. Il n'est pas acceptable d'entendre des responsables indiquer aux agents que s'ils ont froid, ils n'ont qu'à garder leur manteaux. En matière de qualité de vie au travail, un tel discours n'est pas à la hauteur... « sobriété énergétique oui mais pas n'importe comment »!

Par ailleurs, en cette année où les salaires des agents sont bloqués et où même la GIPA a été suspendue, **la CFDT** appelle une nouvelle fois l'attention sur les difficultés auxquelles sont confrontés les services paye du Ministère, qui font face à de grandes difficultés en lien avec une charge de travail importante et une perte d'expertise. Cette situation a des conséquences inadmissibles pour les agents qui sont confrontés à des absences de paye, des retards ou des erreurs de paye : ces dysfonctionnements impactent considérablement et scandaleusement le quotidien et la vie personnelle des agents. Pour **la CFDT**, il est urgent de mettre en place un plan d'actions assorti des moyens adaptés pour une amélioration rapide de la situation : le ministère de l'Intérieur ne peut pas continuer à constater ces problèmes sans y apporter des solutions pérennes.

En outre, la mise en œuvre de la PSC au sein du ministère de l'Intérieur connaît un retard conséquent puisqu'il est projeté une mise en place au 1<sup>er</sup> novembre 2025 sur le volet Santé et 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour le volet prévoyance. Ce décalage dans le temps est en rupture avec les autres ministères de l'ATE pour lesquels la PSC santé entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour la CFDT, les agents du MI ne sont pas responsables de ce retard et ne doivent pas en faire les frais. C'est pourquoi, **la CFDT** réitère sa demande visant à faire évoluer le forfait à la charge de l'employeur de 15 à 30 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'à l'entrée en vigueur de la PSC santé au sein du MI.

Pour finir, **la CFDT** tient à apporter son soutien à nos collègues d'Outre-Mer confrontés à des crises violentes sur leurs territoires et demande à l'Etat d'assurer leur sécurité par la mise en œuvre rapide de mesures de protection adaptées à la situation de chacun de ces territoires.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir annexer cette déclaration liminaire au PV de cette réunion.